

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 V.177** Vœu relatif aux agents de la société VDS.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la préfecture de région choisit de faire appel à des société privés pour assurer le nettoyage de la majeure partie de ses sites à Paris et en Île de France alors que ces prestations pourraient être réalisées en régie publique ;

Considérant que l'administration des Finances Publiques a eu recours à l'UGAP pour un appel d'offres concernant les prestations de nettoyage de ses sites parisiens et que la société INCUB ETHIC a obtenu le marché à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant que la précédente société qui assurait ces prestations, la société TFN, avait connu de nombreux mouvements sociaux des salariés qui dénonçaient leurs mauvaises conditions de travail et le non-respect de certaines dispositions du droit du travail ;

Considérant le vœu qu'avait alors adopté le Conseil de Paris en mai 2015 pour soutenir les revendications des salariés ;

Considérant que la société INCUB ETHIC n'intervient pas directement et fait appel à trois sous-traitants NOVASOL, VDS et ISS ;

Considérant qu'une grève des salariés de NOVASOL de 18 jours en mars sur le site du 11<sup>ème</sup> arrondissement a été nécessaire pour obtenir la réintégration d'une salariée et le respect de la réglementation du travail pour tous les salariés de l'équipe ;

Considérant la grève en cours depuis le 25 avril 2017 de 5 agents de la société VDS intervenant sur le site du 11, rue de la Banque ;

Considérant que ces agents protestent contre les décisions de VDS de ne pas reprendre l'un des salariés qui intervenait pourtant déjà sur le site depuis 18 ans, d'imposer une réduction des heures de travail pour deux salariées, de sanctionner le chef d'équipe qui s'est montré solidaire envers les grévistes ;

Considérant que ce conflit social fait suite à de nombreux autres qui se sont déroulés ces dernières années à Paris dans le secteur du nettoyage ;

Considérant que les agents du secteur du nettoyage subissent les temps partiels imposés, les paiements tardifs de salaire, l'absence de progression de carrière, l'absence de formations complémentaires, l'absence de subrogation à la sécurité sociale, ce qui induit un retard dans le versement des indemnités journalières par la sécurité sociale en cas d'arrêt maladie, voire le non versement si l'employeur ne fait pas les démarches ;

Considérant que la Ville de Paris assume en régie la majeure partie du nettoyage de ses locaux mais fait appel, pour 14% de la surface totale identifiée des bâtiments nettoyés à des prestataires privés ;

Sur proposition de Raphaëlle Primet, Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu.e.s du groupe communiste- Front de Gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le Conseil de Paris exprime son soutien envers les salariés en grève depuis le 25 avril dernier ;
- Que la Maire de Paris soutient leurs revendications auprès des donneurs d'ordre, Direction Générale Des Finances Publiques, Direction Régionale des finances publiques, Ugap, Incub'Ethic ;
- Que la Ville de Paris poursuive sa politique volontariste de contrôle des prestataires privés de nettoyage auxquels elle fait appel et réduise le recours à ces prestataires privés à chaque fois que c'est fonctionnellement possible.